

## **Diaporama « type » pour votre passage en CDPENAF**

*En une dizaine de minutes vous présenterez votre projet à la CDPENAF en vous appuyant sur ce diaporama type, que vous aurez préalablement complété. La mise en forme est libre mais le contenu doit être similaire (éviter autant que possible les ajouts d'informations non nécessaires).*

**Diapositive de couverture**, informations à faire figurer :

- intitulé du projet ;
- objet du passage en CDPENAF (consommation d'espace agricole, naturel et forestier, STECAL, règlement en zone A et N, changement de destination des bâtiments agricoles, projet soumis à compensation agricole collective, délibération motivée de commune sous RNU...);
- nom et fonction des présentateurs ;

**Diapositive introductive** - informations à faire figurer :

- nombre d'habitants ;
- croissance démographique sur les 5/10 dernières années ;
- croissance démographique prévisionnelle ;
- nombre de logements vacants ;
- nombre de logements supplémentaires prévus en extension ;
- nombre de logements supplémentaires prévus en densification ;
- nouvelle zone d'activité prévue ;
- saturation/taux de remplissage des zones d'activité existantes ;
- surface communale ;
- pourcentage de la surface communale en A et N.

I.

# Cartes du projet : évolutions et consommations

Il s'agit de faire figurer sur le projet de PLU les surfaces consommées et les évolutions par rapport au précédent document d'urbanisme.

Il est souhaitable de faire apparaître les dents creuses.

Il est préconisé que les zones de non traitements (ZNT) soient prises en compte lors de l'élaboration du projet afin minimiser l'impact sur les exploitants limitrophes.

Des zooms éventuels sur les zonages structurants du projet sont possibles (ajout d'une diapo par zone).

## II.

## Tableau des consommations du projet

Consommation prévue	zonage	Surface (ha)	projet
Consommation 1	AU	10	lotissement
Consommation 2			
Consommation 3			
TOTAL	-		-

Extension de l'urbanisation (SDRIF)	Autorisé	Consommé
au titre d'agglomérations de pôles de centralité, bourgs, villages et hameaux ( <i>en % de la superficie de l'espace urbanisé communal et en ha</i> )		
au titre d'un secteur gare ( <i>en % de la superficie de l'espace urbanisé communal et en ha</i> )		
au titre des pastilles SDRIF ( <i>en nombre et en ha</i> )		

### III.

## Règlement en zone A et N

Il s'agit de présenter les dispositions clefs des règlements en zones A et N :

- zone d'implantation, conditions de hauteurs, d'emprise et de densité des extensions et annexes (L.151-12 du Code de l'urbanisme) et des STECAL (L.151-13) ;
- les changements de destinations autorisés (L.151-11).

## IV.

# STECAL

Une diapositive par STECAL comportant :

- la surface concernée (et les limitations d'emprises prévues) ;
- le projet ;
- une carte de localisation de l'emplacement ;
- éventuellement des projections graphiques du projet à venir (insertion paysagère, plan des bâtiments...).

v.

## Composantes environnementales

Il est demandé que les composantes environnementales remarquables impactées par le projet soient présentées explicitement.

La préservation des continuités écologiques existantes et la remise en bon état des continuités impactées doivent être démontrées (éventuellement cartographiée).

VI.

## Schéma des circulations agricoles

Il s'agit de présenter une carte des circulations agricoles afin de pérenniser les cheminements.

vii.

## Autres

Autres informations qui vous semblent pertinentes et nécessaires à la bonne compréhension de votre projet.